

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 4 décembre 2023 à 19 h 30 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse Andrée Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 1 Claudia Beaulieu Siège no 4 Richard B. Dubé
Siège no 2 Carole Desbiens Siège no 5 Nicholas Dubé
Siège no 3 Stéphanie Caron Siège no 6 Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame la mairesse.

Josée Chouinard, directrice générale est aussi présente ainsi que sept (7) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

La séance est diffusée en «Live» sur Youtube.

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2023 ;
4. Comptes du mois de novembre 2023 ;
5. Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers :
 - Andrée Dubé :**
 - MRC de Témiscouata
 - Richard B. Dubé**
 - CADL
6. Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires ;
7. Calendrier des séances 2024 ;
8. Nomination des membres du CCU ;
9. Demande de modification au schéma et de développement de la MRC de Témiscouata ;
10. Invitation à la population pour un vendredi **SHO-Frette** et lancement de la semaine de relâche ;
11. Vente pour taxes à la MRC de Témiscouata pour les personnes endettées envers la Municipalité ;
12. Remboursement d'un bac à jouets vandalisé pour la garderie les Oursons fripons;
13. Achat d'une chaine convoyeur pour le camion 5-20;
14. Résolution d'appui à la Fondation de la Persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs dans leur demande de soutien au Fonds régional de la MRC de Témiscouata;
15. Résultats de l'ouverture des soumissions pour la vente du vieux loader;
16. Aide financière pour la Fondation du Centre d'études collégiales du Témiscouata;
17. Loi 25 – obligations pour la protection des renseignements personnels;
18. Comité accès à l'information;
19. Cession d'un résidu de terrain de la Municipalité no de lot 3 583 445 au propriétaire du 235, rue Principale ;
20. Date pour le concours des décorations de Noël;
21. Nomination de la déléguée et du substitut au conseil d'administration de la RIDT;
22. Mandat à Malette comptable et fiscaliste pour la préparation du rapport financier 2023;
23. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement fixant le taux de taxes générales;
24. Mention de félicitations – Marché de Noël;
25. Affaires diverses :
 - 25.1 Mention de félicitations – Chloé Hébert-Gagné
26. Période de questions ;
27. Fermeture de l'assemblée.

23-12212 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence et affiché sur Facebook.

En conséquence :

Le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

Proposé par: **Nicholas Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

23-12213 Procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2023

ATTENDU QUE le procès-verbal du 6 novembre a été remis au membre du conseil lors de la réunion de travail.

En conséquence :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, soit adoptée, tel que rédigé.

Proposé par: **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

23-12214 Comptes du mois de novembre 2023

Attendu que la liste des comptes de novembre 2023 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le jeudi 30 novembre dernier et elle est remise à cette réunion.

Comptes à payer au 30 novembre 2023 :	101 050.95 \$
Comptes payés d'avance :	51 978.86 \$
TOTAL :	153 029.81 \$

En conséquence :

La liste de comptes ci-haut mentionnés soit approuvée.

Proposé par: **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité.

23-12215 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

Andrée Dubé :
• MRC de Témiscouata

Richard B. Dubé
• CADL

23-12216 Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 358 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

23-12217 Calendrier des séances ordinaires 2024

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses 12 séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence :

Que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui débiteront à 19h30 :

- Mardi 16 janvier;
- Mardi 13 février;
- Mardi 12 mars (Semaine de relâche);
- Mardi 9 avril (Pâques);
- Mardi 14 mai;
- Mardi 11 juin;
- Mardi 9 juillet;
- Mardi 20 août;
- Mardi 10 septembre (fête du Travail);
- Mardi 8 octobre;
- Mardi 12 novembre;
- Mardi 10 décembre.

Proposé par : **Claudia Beaulieu**
Et résolu à l'unanimité.

23-12218 Nomination annuelle des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est constitué de six (6) membres, dont deux (2) membres du conseil municipal et de trois (3) résidents incluant, lorsque c'est possible, un producteur agricole et un producteur forestier;

ATTENDU QUE les membres du comité doivent être nommés par résolution à la séance ordinaire de chaque année;

En conséquence :

Voici les personnes qui sont acceptées de siéger sur le comité.

- Robin Ouellet, producteur agricole ;
- Patrick Rioux, producteur forestier ;
- Richard B. Dubé, conseiller municipal ;
- Jocelyn Pelletier, conseiller municipal ;
- Viateur Dubé, résident ;
- Maddie Pedneault, résidente ;

Proposé par : **Nicholas Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

23- 12219 Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Témiscouata

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata souhaite l'arrivée et l'établissement de nouvelle famille et l'occupation dynamique du territoire;

Considérant que la MRC de Témiscouata a obtenu une décision favorable (375828) de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) en lien avec le volet 2 de l'Article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que la CPTAQ a inclus dans sa décision la référence à la carte des affectations agricole dynamique (agricole I du SADR) ainsi qu'agroforestière (Agricole II du SADR) et que la CPTAQ autorise l'utilisation résidentielle sur les unités foncières de 18 hectares et plus dans l'affectation agroforestière (Agricole II du SADR) ;

Considérant que la MRC de Témiscouata a inclus les lots 6 392 468, 6 252 004 et 6 252 002 à l'affectation agricole I ne permettant pas la construction résidentielle par un non-producteur agricole alors qu'à la décision de la CPTAQ ces lots faisaient partie de l'affectation agricole II ;

Considérant que le ministère de l'Agriculture des pêcheries et de l'Alimentation du Québec a demandé à la MRC d'ajouter une distance de 625m entre un périmètre urbain et toute nouvelle construction autorisées dans l'affectation agricole II lors du dépôt de projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata en 2008;

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une exigence de la CPTAQ ou du ministère des Affaires municipales et de l'habitation ;

En conséquence :

Le conseil municipal demande à la MRC de Témiscouata de :

Modifier le schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir l'Affectation agricole II sur les lots 6 392 468 / 6 252 004 et 6 252 002 ;

Retirer la distance de 625 mètres de distance prévue aux conditions d'implantation résidentielle sur les propriétés de 18 hectares et plus en affectation agricole II.

Proposé par : **Richard B. Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

23-12220 Invitation à la population pour un vendredi SHO-Frette et lancement de la semaine de relâche ;

ATTENDU QUE le comité de la CADL veut organiser une soirée de remerciements pour ses bénévoles, ses partenaires et la population qui ont participé aux Jeudis-SHO;

ATTENDU QUE cette soirée aurait lieu le vendredi 1^{er} mars dans le cadre de l'ouverture des activités de la semaine de relâche;

ATTENDUE QUE cette activité se tiendra dans le local des loisirs;

En conséquence :

La Municipalité et la CADL vous invitent à venir célébrer avec eux.

Proposé par : **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité.

23-12221 Liste des personnes endettées envers la Municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé en novembre dernier la liste des personnes ayant un solde encore dû à la Municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1022 du code municipal (Chapitre : de la vente et de l'adjudication des immeubles), la municipalité doit entreprendre des procédures concernant les propriétés sur lesquels des taxes sont en retard et demeurent impayées;

ATTENDU QUE des lettres recommandées doivent être envoyées en janvier aux contribuables qui n'auront pas encore payé leur dû;

ATTENDU QUE la liste doit être envoyée à la MRC avant le vendredi 16 février 2024;

ATTENDU QUE la date du jeudi 9 mai 2024 a été fixée pour la vente pour taxes à la MRC;

ATTENDU QU'IL faut mandater des personnes pour assister à la vente afin d'acquérir les immeubles au nom de la Municipalité, s'il n'y a pas de preneur ou si les montants sont insuffisants;

En conséquence :

Josée Chouinard, directrice générale est désignée pour assister à la vente, advenant le cas qu'elle ne puisse y assister, Andrée Dubé, mairesse ou Richard B. Dubé, maire suppléant sont également mandatés.

Proposé par : **Nicholas Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

23-12222 Remboursement d'un bac à jouets pour la garderie les Oursons Fripons

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de la propriétaire de la garderie les Oursons Fripons de lui, remboursez son bac à jouets qui a été vandalisé à plusieurs reprises;

ATTENDUE QUE le cabanon n'était pas construit à cette époque et qu'elle ne pouvait pas y entreposés les jouets;

ATTENDU QUE la propriétaire a été obligée de racheter un deuxième bac à jouets et qu'elle nous demande de lui rembourser l'achat de celui-ci;

En conséquence :

Suite à la présentation de cette facture, la Municipalité accepte de lui rembourser le montant de 114.92 \$.

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

23-12223 Achat d'une chaine convoyeur pour le camion 5-20

ATTENDUE QU'UN bris est survenu à la chaine du convoyeur du camion 5-20;

ATTENQU'IL était urgent de le réparer;

ATTENDU QUE cet achat n'était pas prévu au budget;

En conséquence :

Cette dépense sera prise à même les surplus, mais sera comptabilisée dans le poste budgétaire 02-330-00-544 - Entretien du camion réparation freightliner 2020.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

23- 12224 Résolution d'appui à la Fondation de la Persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs dans leur demande de soutien au Fonds régional de la MRC de Témiscouata

ATTENDU QUE la Fondation pour la persévérance scolaire a pour mission d'aider les élèves jeunes et adultes provenant de familles défavorisées qui fréquentent les établissements du Centre de Services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

ATTENDU QUE la Fondation souhaite procéder à la refonte de sa stratégie Web ainsi que de celui d'une de ses activités de financement : le demi-marathon du lac Témiscouata;

ATTENDU QUE la Fondation de la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs veut déposer une demande de soutien au Fonds régional de la MRC de Témiscouata;

En conséquence :

La Municipalité appuie leur demande de soutien au Fonds régional de la MRC;

Proposé par : **Claudia Beaulieu**
Et résolu à l'unanimité.

23-12225 Résultat de l'ouverture des soumissions pour la vente du vieux loader

ATTENDU QUE des publications ont été faites pour la vente du vieux loader 1985, des fourches et de la gratte à neige;

ATTENDU QUE le prix de plancher pour la vente avait été fixé à partir de 15 000\$;

ATTENDU QUE suite à la publication, nous avons reçu (3) soumissionnaires;

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Prix</i>
Mini-excavation Germain Coté Saint-Hubert-de-Rivière-de-du-Loup	7 700\$
Les Boisés Grande Fourche Saint-Hubert-de-Rivière-de-du-Loup	15 259.91\$
SERVYMAC INC. Saint-Clément	16 100\$

En conséquence :

La Municipalité retient la soumission de Servymac Inc. pour la somme de 16 100\$ plus taxes et que Josée Chouinard, directrice générale ou Jonathan Bérubé, directeur des travaux publics soient autorisés à signer les documents auprès de la SAAQ;

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

23-12226 Aide financière pour la Fondation du Centre d'études collégiales du Témiscouata;

ATTENDU QUE la Fondation du Centre d'études collégiales du Témiscouata a été mise sur pied depuis 2018 pour permettre l'accessibilité aux études collégiales au Témiscouata;

ATTENDU QUE la fondation offre aux étudiants un programme de bourses d'études et de l'aide financière d'urgence pour répondre à leurs besoins;

ATTENDUE QUE l'enseignement de niveau collégial favorise la rétention des jeunes adultes au Témiscouata et est un moyen efficace de lutter contre la dévitalisation de notre milieu;

En conséquence :

La Municipalité accorde une aide financière une somme de 100 \$ afin de les soutenir pour poursuivre leur mission :

Proposé par : **Richard B. Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

23-12227 Loi 25 – Obligations pour la protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE la Loi 25 oblige tous les organismes et entreprises à protéger les renseignements personnels;

ATTENDU QUE la FQM a mis à la disposition des municipalités un modèle de politique et un procédurier pour la mise en place d'obligations;

En conséquence :

Le conseil adopte pour la municipalité les modèles proposés par la FQM pour la Loi 25.

Proposé par : **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité.

23-12228 Comité accès à l'information

Considérant les nouvelles exigences de la Loi 64 portant sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels qui requièrent que la municipalité mette en place un comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

En conséquence :

Le conseil nomme les personnes suivantes au sein du comité :

- Josée Chouinard, directrice générale, responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et/ou Julie C. Lavallière, directrice générale adjointe, en cas d'absence de la directrice générale;
- Claudia Beaulieu, conseillère au siège numéro 1;
- Richard B. Dubé, conseiller au siège numéro 4.

Le comité sera chargé de soutenir la municipalité dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès aux documents.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

23-12229 Cession d'un terrain de la Municipalité no de lot 3 583 445 à Sylvain Gagné

ATTENDU QUE le terrain portant le numéro de lot 3 583 445 devrait appartenir à monsieur Sylvain Gagné, car il a toujours occupé ledit terrain et il est propriétaire des lots avoisinants : 3 583 186 et 3 583 319;

ATTENDU QUE Monsieur Gagné a accepté de payer les frais de notaire pour acquérir le terrain;

Le cédant déclare que l'immeuble n'est pas objet d'une servitude, à exemption des servitudes usuelles d'utilité publique;

En conséquence :

La Municipalité cède le terrain portant le numéro de lot 3 583 445, la superficie approximative du terrain est de 5877.09 pieds carrés pour une somme de cent dollars (100\$), à Sylvain Gagné. Ce terrain est situé près du 235, rue Principale.

Andrée Dubé, mairesse, et Josée Chouinard, directrice générale soient mandatés pour signer le contrat de cession, pour et au nom de la Municipalité.

Proposé par : **Richard B. Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

23-12230 Date pour le concours des décorations de Noël

Une visite de la Municipalité sera faite par les conseillers Richard B. Dubé et Jocelyn Pelletier le vendredi 15 décembre pour prendre les noms des résidents qui auront décoré pour Noël.

Le concours sera fait par tirage avec les prix suivants :

- 2 prix de 50\$, tiré au sort parmi tous les participants;
- 2 prix de 100\$ pour 2 participants qui se seront démarqués.

23-12231 Nomination de la déléguée et du substitut au conseil d'administration de la RIDT

ATTENDU QU'IL faut nommer une déléguée sur le conseil d'administration de la RIDT :

En conséquence :

Le conseil mandate Claudia Beaulieu, conseillère comme déléguée au sein de la RIDT. Advenant que la conseillère, ne puisse agir dans ses fonctions comme déléguée, Andrée Dubé, mairesse la remplacera.

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

23-12232 Engagement de Malette comptable et Fiscaliste pour la préparation du rapport financier 2023

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire préparer chaque année le rapport financier de la Municipalité;

ATTENDU QUE Malette connaît notre dossier et qu'ils sont disposés à effectuer le travail;

En conséquence :

La Municipalité retient à nouveau les services de Malette Comptable et Fiscalistes pour la préparation du rapport financier, les rapports de taxes TPS/TVQ ainsi que la reddition de compte pour la TECQ;

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

23-12233 Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement fixant le taux de taxes foncières générales et de secteurs, les tarifs de compensation pour les services d'égouts, des matières résiduelles, de vidange des fosses septiques, de déneigement et de la police, le taux d'intérêt sur les comptes dus et le paiement des comptes par versements pour l'année 2024

Je **Richard B. Dubé**, conseiller au siège numéro 4, donne un avis de motion dans le but de déposer un règlement à une prochaine réunion, ayant pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales et de secteurs, les tarifs de compensation pour les services d'égouts, des matières résiduelles, de vidange des fosses septiques, de déneigement et de la police, le taux d'intérêt sur les comptes dus et le paiement des comptes par versement.

23-12234 Mention de félicitations au comité du Marché de Noël

La Municipalité tient à féliciter le comité du marché de Noël pour sa 3^e édition. La variété des exposants a su plaire aux visiteurs.

Merci également aux bénévoles.

Merci à vous tous !

23-12235 Mention de Félicitations à Chloé Hébert-Gagné

La fin de semaine du 2 décembre dernier se tenait une compétition à Trois-Pistoles pour le patinage artistique, Chloé Hébert-Gagné patineuse du Perce-Neige du Témiscouata y participait. Elle a remporté une médaille d'or en équipe et une médaille d'or en solo dans la catégorie STAR 5, 13 ans et plus.

La Municipalité tient à la féliciter et lui souhaite la meilleure des chances pour la suite.

23-12236 Période de questions

À 20 heures 14, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions.

FERMETURE DE LA RÉUNION

À 20 heures 20, sur la proposition de Nicholas Dubé, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Josée Chouinard, directrice générale